MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 8624 du 2 mai 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : *INTJ1712098S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 25545 du 1er décembre 2016 (NOR : INTJ1630309S),

Décide:

Article 1er

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2017:

Gillet Roland	NIGEND : 126 032	NLS : 5 280 429
Primault Bertrand	NIGEND : 124 104	NLS : 5 269 584

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mai 2017.

Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. Striebig